

FORUM DU 19 NOVEMBRE 2001

ZONE 30

Notes sur la partie débat

Questions du public – 1ère partie :

1. Il faudrait prévoir un feu Cycliste en bas de la rue de St-Jean, dir. ville
2. Créer une zone piétonne sur la contre-route de l'av. d'Aïre (CF note que cela induit la suppression de place de parking, mais que suite à l'autorisation du P Tilleuls, la marge existe encore dans le périmètre).
3. Qu'en est-il de la suppression des STOP ? Les TPG exigent leur maintien dans certains cas afin de maintenir une cadence commerciale élevée.
4. *Myriam Sormanni-Lonfat* nous parle du seuil du ch. des Sports-Camille-Martin et des potelets de l'av. d'Aïre.
5. *Willy Brandt* : M. Ferrazino dit des erreurs :
 1. le 30 à l'heure créer plus de gaz, car tout garagiste vous dira que les moteurs polluent moins en poussée, ce qui correspond à une allure plus rapide que 30km/h.
 2. les cyclistes créent du stress chez les conducteurs TPG ; les cyclistes sont dangereux de par leur comportement inadéquat.

Les gendarmes couchés sont un non-sens !!

1. *Pierre Varcher* : après lecture des plan dans les journaux sur les votations en matière de compétence communale pour les aménagements routiers, PV s'interroge sur le statut des rue de St-Jean, Contrat-Social et Gallatin ? La Ville avait-elle déjà l'aval du DAEL pour l'instauration de la zone 30 ?
2. *Habitante triangle rue de Lyon, Charmilles Délices* : le trafic de transit est énorme dans ce quartier pour éviter les feux. Rép. : n'est pas dans le périmètre concerné ; il s'agit de faire une demande à la Ville afin qu'elle traite ce dossier.
3. *Hélène Voigt* : les cyclistes qui roulent mal sont les mêmes que les automobilistes qui roulent mal !

4. *Alain Dubois* : y aura-t-il des mesure de vitesse après l'installation de la zone 30 afin d'en mesurer l'efficacité. Rép. : oui, c'est une obligation, car inscrite dans la loi fédérale.

Questions du public – 2ère partie :

1. *René Grand* : avenue d'Aire ? cycliste dangereux ? (ndlr : je n'ai pas pris de note assez sérieuses !!!)
2. *Alain Gallet (FAQC)* :
 1. quels sont les axes principaux dans le quartier de St-Jean ? Rép. (A.Prina) : la rue des Charmilles aurait dû subir une réduction importante de trafic.
 2. Que signale le cadastre du bruit dans le quartier ? Rép. (A.Prina) : Av. d'Aire – Wendt – Charmilles sont victimes d'alerte au bruit.
3. *Pierre Varcher* : l'entrée de St-Jean et le chemin du Furet ressemblent à une autoroute ! Qu'est-il envisagé pour remédier à cet état de faits ?
4. *Willy Brandt* :
 1. limiter le transit sur St-Jean reopрте la charge sur les autres axes du quartier.
 2. instaurer un limitation à 30 km/h brime tous les automobilistes, alors que la majorité respectent le 50km/h. Ne punissons que les quelques chauffards (ndlr : mais que fait la police ???)

Prise de température de l'assemblée sur l'instauration de la zone 30 dans le quartier : accord massif et 2 ou 3 abstentions. Pas de refus.

Olowine- 29 novembre 2001